

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 JUIN 2018

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux municipaux ainsi qu'à Ludmila Glisovic Kormann de la Broye et Anton Bruni du Murtenbieter.

Appel :            Présents : 33            Excusés : 2            Non excusés : 0

Ordre du jour :        Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 2 mai 2018
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Assermentation d'un nouveau membre du conseil communal
- 4) Informations du Président
- 5) Rapport sur la gestion pour l'exercice 2017
- 6) Préavis municipal N° 02/2018 : Comptes 2017
- 7) Préavis municipal N° 03/2018 : Règlement du Conseil communal de Faoug
- 8) Nomination et mise en place de nouvelles commissions temporaires :
  - Groupement forestier intercantonal
  - Règlement du cimetière
- 9) Rapport d'activités de la CCLT
- 10) Informations municipales
- 11) Divers et propositions individuelles
- 12) Nomination du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

### 1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 2 mai 2018

Le PV et l'extrait des délibérations avec leurs modifications (3 remplacements de la mention « à l'unanimité » par « à la majorité ») sont approuvés à l'unanimité.

Le Président s'excuse au nom du bureau pour la réception tardive et partielle des documents utiles à cette séance. A l'avenir, le bureau veillera à ce que la convocation et les documents s'y rapportant soient envoyés en respectant les délais mentionnés dans le règlement du conseil. Le Président espère pouvoir améliorer la communication entre le Bureau, le bureau communal et la Municipalité.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3. Assermentation d'un nouveau membre du conseil communal

Suite à la démission de M. Olivier Ursenbacher le 2 mai 2018 avec effet immédiat, Mathieu Kaeser est assermenté par le Président comme nouveau conseiller communal. Son assermentation est saluée par de chaleureux applaudissements.

### 4. Informations du Président

La commission en matière de recours pour les perceptions communales a été activée. Un de ses membres s'était récusé (conflit d'intérêt), J. Kohler a pris sa place. La commission est composée de Martine Krenger, P. Walker et J. Kohler. Un PV du bureau communal a été établi en bonne et due forme. Après avoir pris connaissance des échanges de correspondances, entendu les parties concernées, pris des renseignements auprès des divers instances autorisées, elle a donné ses conclusions en relation avec le litige qui concernait une facture de raccordement des eaux. *Le Président* remercie la Commission pour sa réactivité et l'implication dont elle a fait preuve dans ce dossier complexe.

### 5. Rapport de la commission sur la gestion pour l'exercice 2017

*Le Président* souligne quelques points importants de ce rapport. Il rend compte que toutes les recommandations et observations ne pourront pas être satisfaites immédiatement. Il fait constater les améliorations réalisées corrélativement au rapport 2017 pour l'année 2016. Il en profite pour remercier la Municipalité, les employés communaux et les membres de la commission pour l'important travail fourni à l'élaboration de ce rapport.

La commission de gestion, par son rapporteur *M. Baehler*, relève que les observations émises en 2016 ont été mises en œuvre concernant le plan d'investissement et que le règlement du personnel est en cours

d'élaboration. Elle ajoute que les cahiers des charges du personnel communal ont été établis sauf pour les fonctions de municipaux et syndic qui devront être établis d'ici à la fin de la législature. La commission de gestion demande à ce que les municipaux qui représentent la Commune dans des associations commentent dans le rapport de gestion les activités et les projets de ces associations. Elle constate en outre que de nombreux projets ont été entrepris ou terminés en 2017. Pour terminer elle invite les membres de l'exécutif ou du législatif qui sont délégués de la Commune dans différentes associations de participer avec sérieux aux séances auxquelles ils sont conviés, notamment en se concertant si nécessaire afin de préparer les débats pour pouvoir défendre au mieux les intérêts de la Commune. La commission de gestion propose au conseil d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour 2017 avec les remarques précitées et mentionnées au pt. 8.1 dudit rapport.

*J. Laverrière* : se demande pourquoi la commission des finances n'est pas impliquée dans les comptes alors qu'elle est impliquée dans le budget et tous les préavis pour lesquels un montant est à approuver. Il propose que la commission des finances soit également invitée à la présentation des comptes à la commission de gestion faite par la Municipalité. *M. Herrmann* n'y voit pas d'inconvénient. *M. Baehler* estime que voir ce qu'il se passe avec les préavis votés ne relève pas de la commission des finances et désapprouve. *J. Laverrière* précise qu'il souhaite uniquement assister à la présentation des comptes. Le rapport de gestion de la Municipalité est approuvé par le conseil à l'unanimité.

## **6. Préavis municipal N° 02/2018 : Comptes 2017**

*P. Thévoz* : les comptes sont bons bien qu'affichant une perte plus élevée que prévue dans le budget. Notamment après attribution de divers fonds pour un montant de ~340'000.-

*M. Herrmann* relève que les revenus sont plus élevés que les prévisions, principalement car les prévisions ont été faites sur une base très prudente. La commune a changé de réviseur. Il nous a conseillé de provisionner des montants importants car les acomptes payés en 2017 ont été calculés sur la comptabilité 2015 ! Au lieu de faire des amortissements extraordinaires, il nous a conseillé une provision extraordinaire. Il faudra ensuite réexaminer la situation plusieurs fois durant l'année. Sans ces 300'000.- d'attribution au fond de réserve, l'exercice est largement positif.

La commission de gestion, par son rapporteur *M. Baehler*, relève la perte de CHF 48'234.14 pour l'exercice 2017. Il mentionne la création d'un fond de réserve pour la péréquation financière s'élevant à CHF 300'000 pour absorber tout ou partie de la facture finale des années précédentes. La valeur de rachat pour la parcelle 669 – Les Vouats a été ajouté au patrimoine financier. Le montant total des emprunts n'a pas changé par rapport à 2016. Le changement de fiduciaire chargée de la révision des comptes a engendré des changements dans le bouclage des comptes. Elle souligne la remarque émise dans le rapport fiduciaire enjoignant les communes membres d'associations de suivre avec attention la situation financière de ces dernières afin de prévenir d'éventuelles insuffisances de couverture, ceci pour prévenir des répercussions négatives pour nos propres comptes. Pour finir elle propose d'accepter le préavis tel que présenté.

*R. Tacheron* : constate qu'entre les 300'000.- attribués à un fond de réserve et les quelque 180'000.- pour la parcelle, on arrive à ½ million. Or à Fribourg par ex. dans le futur, les communes ne pourront plus attribuer de sommes importantes à des fonds de réserve. *M. Herrmann* : il s'agit de MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) dans le Canton de Vaud il est en test dans 3 communes et les villes de Lausanne et Yverdon l'appliquent déjà de manière absolue. Le Canton souhaite son introduction entre 2021 et 2026.

Enormément de choses vont changer car, par ex. la péréquation telle que décrite ici ne sera plus valable. Le probable impact de cette introduction est qu'une année la Commune affichera un bénéfice et l'année suivante de fortes pertes. MCH2 tend à se rapprocher de la comptabilité des entreprises.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière.

## **7. Préavis municipal N°03/2018 : Règlement du Conseil communal de Faoug**

*M. Herrmann* mentionne que le conseil a reçu toutes les informations en relation avec ce préavis, y c. le comparatif entre l'ancien et le nouveau règlement. Cette proposition de nouveau règlement est consécutive à une obligation légale.

Le rapporteur de la commission ad-hoc, *P. Heim*, recommande d'accepter le nouveau règlement tel que présenté.

*M. Herrmann* : devrait-on ajouter la remarque de Jérôme (cf point 5 ci-dessus) dans le nouveau règlement ?

*H. Herrmann* : estime que chacun devrait faire le travail pour lequel il est mandaté et tel que mentionné dans le règlement du conseil actuel. *J. Laverrière* : si l'on décide de suivre le règlement du conseil à la lettre, alors il faudrait également respecter les délais pour transmettre les documents, ce qui ne fut pas le cas pour ce conseil par ex. *R. Tacheron* : la commission des finances doit aussi se prononcer sur les dépenses

supplémentaires. *P. Heim* : ne partage que partiellement la proposition de Jérôme : la commission de gestion se prononce sur le passé et la commission des finances sur le futur.

Le conseil décide à l'unanimité d'abroger le règlement du Conseil communal de 2007, d'adopter tel que présenté le projet du nouveau règlement du Conseil communal et de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par les instances cantonales concernées.

*P. Thévoz* : le nouveau règlement va être renvoyé au Canton pour approbation et fera l'objet d'une publication dans la FAO avant son introduction.

## **8. Nomination et mise en place de nouvelles commissions temporaires : Groupement forestier intercantonal et règlement du cimetière**

*A. Kündig* explique qu'un groupement forestier intercantonal est à l'étude. Il s'agirait d'une coopération entre les groupements de Payerne-Avenches et de la Basse Broye. Il s'agit de parer aux défis de la branche pour le futur afin d'assurer une gestion efficace et respectueuse de nos forêts tout en respectant les contraintes commerciales actuelles. Faoug paie aujourd'hui 27'400.- par année au groupement Payerne-Avenches. Une participation à cette nouvelle entité permettrait d'économiser environ 50% à notre participation. Le dépôt de Russy (existant) serait agrandi pour contenir le matériel des 2 entités actuelles. Le personnel des 2 entités serait réengagé dans son ensemble dans la nouvelle entité.

La commission pour le groupement forestier intercantonal est constituée pour le conseil de :

F. Cornaz, M. Kaeser et L. Aebischer – suppléants : P. Walker et M. Kohler

*A. Kündig* : déjà lors du rapport de gestion 2016, la commission de gestion avait relevé qu'il fallait actualiser le règlement du cimetière (ou le règlement pour le jardin du souvenir). Ce nouveau règlement devra être soumis au conseil avant la fin de l'année. La commission nommée par le conseil est constituée de :

S. Laverrière, J. Kohler, D. Kaeser – suppléants : Michael Krenger et Y. Mischler

## **9. Rapport d'activités de la CCLT (commission culture, loisirs et tourisme)**

*L. Kohler*, Présidente de la CCLT présente le rapport d'activité de la CCLT et ses projets futurs :

La CCLT est constituée de D. Aebischer, L. Aebischer, D. Kaeser, S. Tacheron et S. Zappla. Ce dernier a donné sa démission qui sera effective après le Mondial. *L. Kohler* invite toute personne intéressée (membre du conseil ou habitant du village) à participer à cette commission à s'annoncer auprès d'elle.

Activités organisées en 2017 : brocante et grand nettoyage / course aux œufs / coordination du slow-up / rencontres villageoises / foodtruck Frozen yogourt quelques journées ensoleillées à la plage / fenêtres de l'Avent selon un nouveau concept (contes). Cette dernière activité et particulièrement la journée du 22.12. avec les contes à l'église fut un flop.

Activités organisées ou à venir en 2018 : grand nettoyage et brocante / courses aux œufs / slow-up / Faoug ouvre ses portes. *L. Kohler* remercie les participants à cette manifestation qui fût une belle réussite ainsi que les nombreux visiteurs. / Mondial de Faoug'T / Noël au village – la mouture 2018 n'est pas encore connue.

L'investissement de la CCLT pour 2017-2018 correspond à près de 250 heures de travail (6 membres)

Pour 2019, les activités suivantes sont déjà fixées : grand nettoyage (mais sans brocante) / course aux œufs (21.4.) / slow-up (28.4.) / rencontres villageoises / fenêtres de l'Avent.

Gestion de la boîte à livres : Les 2 boîtes installées à la plage et au carnotzet ont beaucoup de succès. Elles seront bientôt intégrées dans l'ancienne cabine téléphonique.

Cabane du bois de Mottet : la CCLT réfléchit aux moyens d'améliorer l'infrastructure du coin grillades.

*S. Carrard* : propose de revenir à l'ancienne mouture des fenêtres de l'Avent (avec inscriptions et les gens viennent où et quand ils veulent). Il lui semble que les informations du flyer cette année n'étaient pas très claires et que les dates pour les personnes intéressées à participer étaient plus ou moins imposées. Et pourquoi ne pas demander à Pierrot de venir faire les glaces à la plage au lieu de Frozen yogourt ?

*L. Kohler* : Pierrot a été approché mais n'était pas disponible à ces dates. *D. Kaeser* : nous avons tenté d'innover avec les fenêtres cette année. Les personnes intéressées avaient le choix des dates auxquelles s'inscrire, la tournée du village n'ayant été programmée qu'après avoir reçu les inscriptions. Les gens ne s'inscrivent plus spontanément et recruter des volontaires demande énormément d'investissement personnel. Cette année nous y renonçons et n'organiserons éventuellement que les dimanches de l'Avent.

*S. Carrard* : regrette car c'est le moyen de rencontrer énormément de gens du village alors c'est aussi un peu le rôle de la CCLT de continuer à œuvrer à cette organisation. Si l'énergie n'est plus là, peut-être faudrait-il essayer de recruter un nouveau membre d'accord de s'en occuper. Il déplore également que lors de la soirée des nouveaux habitants, les sociétés locales ne soient pas suffisamment mises en avant.

*D. Aebischer* : remercie les membres de la CCLT- c'est une commission efficace. Quant à la soirée des nouveaux habitants, l'an dernier nous avons envoyé 160 invitations. 15 personnes se sont inscrites et 4 se sont excusées au dernier moment. Il invite un membre du conseil à s'engager à organiser les fenêtres.

*S. Carrard* : précise qu'il ne souhaitait heurter aucune sensibilité. Il estime important de s'investir pour les nouveaux citoyens, même s'ils ne sont que 15 car ce sont peut-être les futurs conseillers communaux.

*D. Kaeser* : conclut en informant le conseil que les fenêtres ne seront pas supprimées mais mises entre parenthèses pour cet hiver. La commission organisera quelque chose sur le thème de Noël mais ce ne sera pas selon la formule habituelle.

## **10. Informations municipales**

*D. Aebischer* : l'inauguration officielle du complexe de Sous-ville aura lieu vendredi soir. Les conseillers ont chacun reçu une invitation. Samedi auront lieu les portes ouvertes de 10h00 à 15h00 suivies d'un concert à 21h00.

Des nouveautés du côté des horaires pour la rentrée scolaire des 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> : les élèves de Faoug auront l'horaire continu (1 heure à midi) et prendront le train pour se rendre à Avenches. La cantine d'Avenches sera gérée par R. Holzer traiteur. Durant la pause de midi les élèves pourront également faire du sport, aller à la bibliothèque ou à la salle polyvalente. Après les cours, les élèves pourront participer aux sports facultatifs, devoirs surveillés, ... pour autant qu'il y ait suffisamment d'enfants intéressés (min. 10).

*A. Kündig* : Les panneaux à la plage seront posés avant la fin de ce mois. Ils seront installés devant les 2 entrées de la plage. Nous avons également mandaté Daniel Pürro pour nettoyer les abords de la piste cyclable.

## **11. Divers et propositions individuelles**

*R. Hotz* : le terrain situé en face de la gare (emplacement de l'ancienne STEP) pourrait-il être loué à des particuliers pour des fêtes privées dans le courant de l'année prochaine par ex. ? *M. Herrmann* : l'affectation des différents espaces communaux fait partie de la réflexion de fond sur le PGA. Il faut toutefois un certain nombre d'infrastructures à partir du moment où un bien communal est mis à la disposition de sa population. *R. Hotz* : il s'agirait d'une fête toute simple avec tables et chaises et le reste serait fourni par les personnes qui louent. *M. Baehler* : ce terrain fait partie de la zone des rives du lac – il est en zone d'affectation STEP. Si qqch il y a, il doit s'agir d'une activité unique, provisoire et pour laquelle la Municipalité aurait donné son aval. *S. Carrard* : C'est bien l'ancien règlement de 1979 qui fait foi pour cette zone ? *S. Giannini Heim* : il y a toute une partie protégée dans cette zone. La parcelle sera prise en considération dans l'affectation de la zone.

*T. Feneyrolles* : Selon le tout-ménage n°6/2018, la société de sauvetage de Morat peut venir s'entraîner le mardi soir avec des chiens à la plage. Comment justifier cela vis-à-vis des autres propriétaires ? *J. Kohler* : a été choquée lors de la réception de cette information. Elle précise qu'en plus il ne s'agit pas d'une société de sauvetage mais bien d'une société de cynologie. *M. Herrmann* : Tout ceci n'est dû qu'à une erreur de communication. La baignade de ces chiens est autorisée à la plage en Verdeau (DP19) et non à la plage communale.

*R. Hotz* : dans quelle zone d'affectation est la parcelle dont nous avons planifié l'achat ? Les remorques dépassent sur la route principale, ce qui est très dangereux pour les cyclistes. *D. Kaeser* ajoute que des messieurs se parquent régulièrement sur le trottoir en face (voitures sans plaques ou avec plaques étrangères), forçant les piétons à passer sur la route. *R. Lopes* : et cela se produit également le dimanche. C'est problématique lors de promenades avec un enfant handicapé.

*S. Giannini Heim* : le problème est connu. Nous avons reçu plusieurs réclamations concernant ces locataires et nous sommes allés sur place pour vérifications. La parcelle se trouve en zone village A. On peut y exercer des activités professionnelles pour autant qu'elles ne dérangent pas la population. Nous avons écrit à l'exploitant et lui avons fixé jusqu'à vendredi 22 juin 2018 pour qu'il fasse une demande de mise à l'enquête pour mise en conformité du bâtiment. Le bâtiment n'est en effet pas affecté à être un atelier. De plus des containers ont été installés sans demande préalable. Le propriétaire nous a informé qu'il allait probablement vendre son bien, éventuellement aux locataires actuels.

*S. Carrard* : Alors nous devrions augmenter l'enveloppe budgétaire définie lors d'un conseil pour acheter ce bien afin d'être « tranquilles » ? Etant donné que le propriétaire laisse sous-entendre qu'ils pourraient vendre pour plus. *S. Giannini Heim* : non, le propriétaire connaît l'enveloppe du conseil et nous n'allons pas rediscuter de ce point.

*A. Kohler* : Merci d'avoir si bien entretenu le chemin pour accéder à la déchetterie. Il se demande par contre pourquoi le reste ne pourrait-il pas être fait ainsi ? *Y. Mischler* se demande à qui est confié le suivi des travaux après le passage d'entreprises professionnelles et s'il est fait avec la diligence nécessaire. Il pense

notamment au gazon à la plage qui présente des trous faisant penser au passage d'un lance-flammes... Et un petit coup d'œil au terrain de beach-volley (tendre filet et ratisser le sable) serait recommandable durant la période estivale vu que la plage est de plus en plus fréquentée.

*J. Kohler* : demande pour que des toilettes publiques soient ouvertes à Faoug (gare). *S. Carrard* : surtout que les enfants vont prendre le train dès la rentrée d'août 2018 pour se rendre à l'école. Ils s'y rendront à vélo. Couvert suffisant ? *P. Thévoz* : lors du dernier conseil, la Municipalité nous a fait savoir qu'elle allait d'abord voir comment se passe la rentrée avant de procéder à d'éventuels changements.

*M. Herrmann* : remercie le bureau communal, les employés communaux en les nommant. Elle remercie l'entreprise Brechbühl pour les décors de fleurs de la plage et aux abords du village. Un merci également aux conseillers pour leur engagement et l'intérêt porté aux débats. Elle souligne l'important travail fourni par la CCLT et conclut en remerciant ses collègues municipaux qui ont vécu avec elle une année 2017 « épouvantable », principalement à cause de la LAT et de ses conséquences.

## 12. Nomination du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

### Bureau

Président (à bulletin secret) : **Patrick Thévoz** (élu avec 29 voix sur 32 bulletins rentrés et 3 voix éparses)

Vice-président (à bulletin secret) : **Sylvain Carrard** (élu avec 30 voix sur 33 bulletins rentrés, 2 voix éparses et 1 bulletin blanc)

2<sup>e</sup> Vice-président (à bulletin secret) : **Pascal Heim** (élu avec 30 voix sur 33 bulletins rentrés, 1 voix éparse et 2 bulletins blancs)

Scrutateurs et suppléants : D. Kaeser et T. Feneyrolles, suppléants : N. Cornaz et C. Buri

### Commission des finances :

- R. Tacheron (président)
- R. Hotz
- Y. Mischler
- J. Laverrière
- T. Miauton
- Suppléants : Michael Krenger et T. Knuchel

### Commission de gestion :

- M. Baehler (président)
- C. Buri
- G. Krenger
- A. Kohler
- S. Zapla
- Suppléants : P. Walker et R. Lopes

### Jetons de présence :

*D. Kaeser* : Pourrions-nous utiliser les jetons de présence pour acheter de nouvelles barres fixes pour la plage ? *P. Thévoz* : il faut s'adresser à la Municipalité. Le conseil versera, tout comme l'année dernière, la moitié des jetons de présence non-encaissés à la garderie "La Ribambelle" à Avenches et pour l'autre moitié à la Ludothèque d'Avenches.

Le Président remercie le bureau et informe l'assemblée que le prochain conseil aura lieu le mardi 28 août 2018 à 20h00. Il clôt la séance à 22h20 et invite les conseillers à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité.



P. Thévoz  
Président



S. Laverrière  
Secrétaire

Faoug, juin 2018

Approuvé lors du conseil communal du 28 août 2018.